

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 782

15 avril 2010

### SOMMAIRE

Advent Coral Holding S.à r.l. ....	37490	Health Care Invest S.A. ....	37531
ALM Investissement S.A. ....	37535	I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l. ....	37493
Alpha Synergy Consulting s.à r.l. ....	37501	I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l. ....	37498
Antares S.A. ....	37521	Imm. Lux S.A. ....	37507
Assuralux S.à r.l. ....	37532	Investcorp S.A. ....	37495
Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l. ....	37505	Investimmo International S.A. ....	37490
Batsela Holding Luxembourg S.A. ....	37532	Kalverboer Investments 1 S.à r.l. ....	37521
B.E.S.T. ING. S.à r.l. ....	37517	Keytrade Bank Luxembourg S.A. ....	37518
BGP Lux S.à r.l. ....	37505	Kipling Luxembourg S.à r.l. ....	37504
BH Family Office S.A. ....	37491	Malpas Investments S.à r.l. ....	37501
Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l. ....	37492	Mediterranee Investors Group S.A. ....	37501
Bowelux S.à r.l. ....	37505	MVP International S.A. ....	37533
B & S - Art and Design S.à r.l. ....	37531	Neidpath Investments S.à r.l. ....	37517
Charlene S.A. ....	37492	Neidpath Investments S.à r.l. ....	37519
Chondropharm International S.A. ....	37492	OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA .....	37521
Dal Borgo S.à r.l. ....	37490	Perimmo S.A. ....	37490
Donker-Wellens Beteiligungsgesellschaft S.A. ....	37491	Perseus Immobilien Gesellschaft 6 ....	37536
Durance SA ....	37498	Perseus Immobilien Gesellschaft 7 ....	37536
Ecopro Lux Cad Systems and Services s.à r.l. ....	37491	Perseus Immobilien Gesellschaft 8 ....	37536
Estelle Financière S.A. ....	37492	ProLogis UK XCII S.à r.l. ....	37530
Estelle Financière S.A. ....	37492	Rielux S.A. ....	37495
Filo S.A. ....	37491	Sal S.A. ....	37531
First Pacific Resources S.A. ....	37490	SK Art Delux GmbH ....	37502
Gabbro S.à r.l. ....	37507	Société d'Aménagement de Sites S.à r.l. .....	37501
Global Payments Acquisition Corporation 3 ....	37498	TeamSystem Luxco Participation I ....	37502
Global Payments Acquisition Corporation 4 ....	37495	Turkin & Fille Immobilière S.à r.l. ....	37519
		Wollbuttek S.à r.l. ....	37498
		Xintec SA ....	37491

**Advent Coral Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 131.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036072/10.

(100034705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Dal Borgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3442 Dudelange, 15, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 106.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010036085/11.

(100034323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Perimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Luxembourg, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 144.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010036086/11.

(100034315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**First Pacific Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4992 Sanem, 42, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 86.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010036088/11.

(100034313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Investimmo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 146.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010036090/11.

(100034310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Ecopro Lux Cad Systems and Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2162 Luxembourg, 13, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 66.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036204/10.

(100034587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Donker-Wellens Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.778.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036205/10.

(100034836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**BH Family Office S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8237 Mamer, 5-7, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 122.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010036091/11.

(100034301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Xintec SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010036093/11.

(100034294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010036095/11.

(100034335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Chondropharm International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 127.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036206/10.

(100034626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Charlene S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 73.319.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010036207/10.

(100034630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 24.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036209/10.

(100034586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Estelle Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 86.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2010036142/12.

(100034728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Estelle Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 86.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2010036143/12.

(100034726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 132.079.

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAAM REAL ESTATE ITALIA SGR S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Piazza Missori, 2 - I-20122 Milan (Italy),

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 January 2010.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of I.E. LuxTopCo French No 2, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 132.079, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 10, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2449 of October 29, 2007, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 28 December 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 573 of 7 March 2008.

- The Company's capital is set at six million nine hundred thousand euro (EUR 6,900,000.-), represented by sixty-nine thousand (69,000) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 390,000, so as to raise it from its present amount of EUR 6,900,000 to EUR 7,290,000, by the creation and issue of 3,900 new shares of a par value of EUR 100 each.

2. Subsequent amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

The sole partner then passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of THREE HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 390,000.-) so as to raise it from its present amount of SIX MILLION NINE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 6,900,000.-) up to SEVEN MILLION TWO HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 7,290,000.-) by the issue of THREE THOUSAN NINE HUNDRED (3,900) new shares, having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for all the THREE THOUSAND NINE HUNDRED (3,900) newly issued shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to THREE HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 390,000.-).

The amount of THREE HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 390,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the Articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at SEVEN MILLION TWO HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR 7,290,000.-), represented by SEVENTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED (72,900) units with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAAM REAL ESTATE ITALIA SGR S.p.A., une société italienne ayant son siège à Piazza Missori, 2 - I-20122 Milan, Italie,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de I.E. Lux-TopCo French No 2, S.à r.L., R.C.S. Luxembourg B 132.079, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2449 du 29 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 573 du 7 mars 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-), représenté par soixante-neuf mille (69.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 390.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 6.900.000,- à EUR 7.290.000,- par la création et l'émission de 3.900 parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

2.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts afin de refléter ladite augmentation de capital.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 390.000,-) pour le porter de son montant actuel de SIX MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (EUR 6.900.000,-) à SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 7.290.000,-), par l'émission de TROIS MILLE NEUF CENTS (3.900) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire la totalité des TROIS MILLE NEUF CENTS (3.900) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 390.000,-).

La somme de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 390.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 7.290.000,-), représenté par SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENTS (72.900) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 2.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6361. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le huit mars de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010036275/123.

(100034923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

**Investcorp S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 24.708.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57962 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036108/12.

(100034651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Global Payments Acquisition Corporation 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.404.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57925 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010036110/12.

(100034673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Rielux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.717.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den dreiundzwanzigsten Februar.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

FIIF International S.A. (B 64.653), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

er selbst hier vertreten durch Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54290 Trier, Weidegasse 1, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 22. Februar 2010,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.



Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Rielux S.A." gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Mittwoch des Monats Mai jeden Jahres um 12.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.



**Art. 12.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet. Das gezeichnete Kapital wurde bar in einer Höhe von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (7.750.- €) eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBENTAUSEND SIEBENHUNDERTFÜNFZIG EURO (7.750.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr ACHTHUNDERT FÜNFUNDVIERZIG EURO (845.- €).

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Erschienenene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

##### *Erster Beschluß*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Hans KURZ, Betriebswirt, wohnhaft zu D-66117 Saarbrücken, Saaruferstraße 16, Alt-Saarbrücken.

##### *Zweiter Beschluß*

Zum Kommissar wird ernannt:

LCG International A.G. (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

##### *Dritter Beschluß*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

##### *Vierter Beschluß*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

##### *Fünfter Beschluß*

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde. Aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: DUKIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 mars 2010. REM 2010/230. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036276/123.

(100035247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

---

**Durance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 148.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2010.

Paul BETTINGEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010036106/12.

(100034595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Global Payments Acquisition Corporation 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 142.403.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57924 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2010036111/12.

(100034681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Wollbuttek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 19.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036113/10.

(100034590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**I.E. LuxTopCo French No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 90.394.

In the year two thousand and ten, on the first day of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAAM REAL ESTATE ITALIA SGR S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Piazza Missori, 2 - I-20122 Milan (Italy),

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 January 2010.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of I.E. LuxTopCo French No 1, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 90 394, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, dated November 26, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 0 100 of January 31, 2003, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 28 December 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 559 of 6 March 2008.

- The Company's capital is set at five million four hundred forty-eight thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 5,448,375.-), represented by forty-three thousand five hundred and eighty-seven (43,587) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 172,000, so as to raise it from its present amount of EUR 5,448,375 to EUR 5,620,375, by the creation and issue of 1,376 new shares of a par value of EUR 125 each.

2. Subsequent amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

The sole partner then passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of ONE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND EURO (EUR 172,000.-) so as to raise it from its present amount of FIVE MILLION FOUR HUNDRED AND FORTY-EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (EUR 5,448,375.-) up to FIVE MILLION SIX HUNDRED AND TWENTY THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (EUR 5,620,375.-) by the issue of ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-SIX (1,376) new shares, having a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for all the ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-SIX (1,376) newly issued shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to ONE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND EURO (EUR 172,000.-).

The amount of ONE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND EURO (EUR 172,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the Articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The Company's capital is set at FIVE MILLION SIX HUNDRED AND TWENTY THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (EUR 5,620,375.-) represented by FORTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY-THREE (44,963) shares of a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,700.-

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAAM REAL ESTATE ITALIA SGR S.p.A., une société italienne ayant son siège à Piazza Missori, 2 - I-20122 Milan, Italie,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 janvier 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de I.E. Lux-TopCo French No 1, S.à r.L, R.C.S. Luxembourg B 90 394, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 100 du 31 janvier 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 6 mars 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à cinq millions quatre cent quarante-huit mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 5.448.375,-), représenté par quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-sept (43.587) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 172.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 5.448.375,- à EUR 5.620.375,- par la création et l'émission de 1.376 parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

2.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts afin de refléter ladite augmentation de capital.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (EUR 172.000,-) pour le porter de son montant actuel de CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 5.448.375,-) à CINQ MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 5.620.375,-), par l'émission de MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE (1.376) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire la totalité des MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE (1.376) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces de CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (EUR 172.000,-).

La somme de CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (EUR 172.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à CINQ MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 5.620.375,-), représenté par MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE (1.376) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1.700,-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le huit mars de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010036274/127.

(100034916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

---

**Alpha Synergy Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010036104/12.

(100034594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Malpas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.285.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010036139/13.

(100034721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**S.A.S. S.à r.l., Société d'Aménagement de Sites S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 10, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 23.661.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010036116/9.

(100034252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Mediterranee Investors Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 14.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036136/10.

(100034610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**TeamSystem Luxco Participation I, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 32.050,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.571.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°207 du 14 mars 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TeamSystem Luxco Participation I

Signature

Référence de publication: 2010036115/14.

(100034280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**SK Art Delux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 46-48, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.716.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn,

Den ersten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame, ist erschienen:

1) Herr Mostafa KHODARAHM, Kaufmann, geboren in Nahavand (Iran), am 11. November 1956, wohnhaft in D-76227 Karlsruhe, Max Beckmann Strasse 6,

hier vertreten durch Herrn Dr. Romain LUTGEN, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 27. Januar 2010.

2) Herr Shamsollah SAIDNIA, Kaufmann, geboren in Nahavand (Iran), am 19. Juli 1956, wohnhaft in D-76229 Karlsruhe, in den Weihergärten 13,

hier vertreten durch Herrn Dr. Romain LUTGEN, vorgeannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 27. Januar 2010.

Besagte Vollmachten, von dem Vertreter der Kompargenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" paraphiert, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Diese Kompargenten, vertreten wie erwähnt, haben den amtierenden Notar ersucht, nachfolgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

**Titel I. - Zweck, Firmennamen, Dauer, Sitz**

**Art. 1.** Zwischen den Kompargenten und sämtlichen Personen, die Inhaber von Anteilen werden, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den sich daraufbeziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Grossund Einzelhandel, in Luxemburg und im Ausland, mit allerart von Einrichtungs- und Dekorationsartikeln, insbesondere Möbel, Heimtextilien, Teppiche, Kunstgegenstände und Accessoires, sowie den Handel mit allen Instrumenten und Maschinen zur Herstellung aller vorgenannten Artikel.

Die Gesellschaft hat desweiteren zum Zweck die Planung, Erstellung der Inhalte und Organisation sämtlicher Werbemassnahmen, die dem Firmenmarketing dienlich sind.

Die Gesellschaft kann sich an allen Gesellschaften beteiligen, welche denselben oder einen ähnlichen Gesellschaftszweck haben, im In- und Ausland.

Sie kann alle Rechtshandlungen vornehmen, und alle Geschäfte tätigen, welche, direkt oder indirekt, zur Ausführung des Gesellschaftszweckes beitragen oder diesen begünstigen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftsname lautet: "SK ART DELUX GmbH".

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Bérelange.

Er kann durch Beschluß der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen an anderen Orten des In- und Auslandes errichten.

## **Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,00).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie außerordentlichen Generalversammlungen.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden, durch Einverständnis der Gesellschafter.

**Art. 8.** Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie der Gewinne.

**Art. 9.** Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

**Art. 10.** Die Gesellschaftsanteile können frei veräußert werden an Gesellschafter, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 1690 des Code civil. Die Anteile können aber nicht veräußert werden unter Lebenden an Dritte, die nicht Gesellschafter sind, ohne Einverständnis aller Gesellschafter. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich, wenn der Übergang auf die Kinder, Ehe- oder Lebenspartner oder auf eine von einem Gesellschafter eingesetzte Stiftung erfolgt.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12.** Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht, mit gleich welcher Begründung es auch sei, auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen oder ein Inventar der Firmenaktiva zu veranlassen.

## **Titel III. - Verwaltung und Vertretung**

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die gegenüber Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akte und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Die Geschäftsführer werden für eine bestimmte oder für eine unbestimmte Zeit genannt. Sie können jederzeit von den Gesellschaftern durch einen Gesellschafterbeschluss abberufen werden, ohne dass diese Abberufung begründet werden muss.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer, auf dessen Namen die Handlungsmächtigung lautet (technischer Geschäftsführer) zusammen mit einem weiteren Geschäftsführer, soweit zwei oder mehrere Geschäftsführer ernannt wurden.

**Art. 14.** Der Tod des Geschäftsführers oder sein Austreten aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter darf an den Beschlüssen teilnehmen, was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen abzugeben, als er Anteile besitzt oder vertritt.

**Art. 16.** Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie gefaßt wurden von Gesellschaftern, die mindestens achtzig Prozent (80%) des anwesenden Gesellschaftskapitals vertreten. Die Beschlüsse werden durch einfache Mehrheit gefasst.

Gesellschafterversammlungen müssen wenigstens 10 Tage im voraus durch Einschreibebrief einberufen werden, und an einem im Einschreibebrief angegebenen Ort in der Stadt Luxemburg stattfinden, es sei denn, alle Gesellschafter sind zugegen oder ordentlich vertreten oder verzichten schriftlich auf ihre Teilnahme. Einberufungsberechtigt sind die Geschäftsführer und diejenigen Gesellschafter, die wenigstens 20% des Kapitals in ihren Händen vereinigen.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als bloße Bevollmächtigte müssen sie nur ihre Verpflichtungen ordnungsgemäß nach den gesetzlichen Vorschriften ausüben.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstage und endet am 31. Dezember 2010.

**Art. 19.** Jedes Jahr zum 31. Dezember wird ein Jahresabschluss der Gesellschaft, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung sowie Anhang, durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Jahresabschluss Kenntnis nehmen.

**Art. 20.** Der Jahresüberschuss der Gesellschaft, wie er aus dem jährlichen Jahresabschluss hervorgeht, nach Abzug der Kosten, der Belastungen und der notwendigen Abschreibungen, ergibt den Reingewinn.



Von dem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) zurückgehalten, zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds, bis derselbe zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht. Das Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

#### **Titel IV. - Auflösung, Liquidation**

**Art. 21.** Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern, welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

**Art. 22.** Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte gelten die sich in Kraft befindenden gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Kapitalzeichnung und Einzahlung*

Nach der Festsetzung der Satzung haben die Kompargenten dem amtierenden Notar durch ihren vorbenannten Vertreter, erklärt, die Kapitalanteile folgendermaßen zu zeichnen:

1.- Herr Mostafa KHODARAHM, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Herr Shamsollah SAIDNIA, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Die Gesellschafter haben ihre Einzahlungsverpflichtung in bar erfüllt, sodaß das gesamte Kapital der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen ungefähr ein-tausend vierhundert Euro (EUR 1.400,00).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung.*

Sodann sind die Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich L-7240 Bereldange, 46-48, route de Luxembourg.
- 2.- Die Generalversammlung ernennt folgende Personen zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer: Herrn Mostafa KHODARAHM, vorbenannt, und Herrn Shamsollah SAIDNIA, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Vertreter vorbenannter Kompargenten, zusammen mit dem amtierenden Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Lutgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mars 2010. Relation: LAC/2010/9124. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. März 2010.

Référence de publication: 2010036277/127.

(100035237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

#### **Kipling Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.339.

#### RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés à Luxembourg le 31 octobre 2008 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L080159965.04

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KIPLING LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010036135/16.

(100034593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Bowelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 99, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 99.083.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BOWELUX SARL

Signature

Référence de publication: 2010036137/12.

(100034606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**BGP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 142.885.

In the year two thousand and ten, on the 24<sup>th</sup> February.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BGP Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97795, holder of 250 (two hundred fifty) shares of the Company,

hereby represented by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 17 February 2010.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142885, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, on 04 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2840 on 26 November 2008 (the Company).

II. That the 250 (two hundred fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50 (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. To change the name of the Company from "Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l." into "BGP Lux S.à r.l."
3. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Association in order to reflect the name change adopted under item 2.
4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l." into "BGP Lux S.à r.l."

### Third resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 2 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the second resolution, which shall read as follows:

" **Art. 2.** "The denomination of the private limited liability company is "BGP Lux S.à r.l."."

#### Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 900.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BGP Investment S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.97.795, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Paul WEILER, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, est requise le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est le seul associé de Babcock & Brown Lux 1 S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142885, constituée suivant un acte de Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange du 04 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2840 le 26 novembre 2008 (la Société).

II. Que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l." en "BGP Lux S.à r.l."
3. Modification subséquente de l'article 2 des Statuts afin de refléter le changement du nom spécifiée au point 2.
4. Divers.

IV. Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués, déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société de "Babcock & Brown Lux 1 S.à r.l." en "BGP Lux S.à r.l."

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts de la Société afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "BGP Lux S.à r.l."."

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900.-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.WEILER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 mars 2010. Relation: LAC/2010/9269. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010036268/105.

(100035304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

**Imm. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMM.LUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010036138/12.

(100034598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Gabbro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.758.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Chanda Oy, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Bodomvägen 7, 02940 Esbo, Finland, registered with the National Board of Patents and Registration of Finland under Business Identity Code number 1942990-7,

here represented by Karine Lazarus, employee, with professional address In Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Toisaalta Oy, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Mechelininkatu 16 A 37, 00100 Helsinki, Finland, registered with the National Board of Patents and Registration of Finland under Business Identity Code number 2053364-8,

here represented by Karine Lazarus, employee, with professional address In Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

3. 4JC Consulting Oy Ab, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Laivurintie 1, 21600 Parainen, Finland, registered with the National Board of Patents and Registration of Finland under Business Identity Code number 2053139-4,

here represented by Karine Lazarus, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

4. Rock-face Oy, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Hakametsantie 4, 21410 Vanhalinna, Finland, registered with the National Board of Patents and Registration of Finland under Business Identity Code number 2052580-8,

here represented by Karine Lazarus, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

5. Pacta sunt servanda Oy, a company incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Vasamatie 17 C, 02630 Espoo, Finland, registered with the National Board of Patents and Registration of Finland under Business Identity Code number 2068196-6,

here represented by Karine Lazarus, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Gabbro S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at eighty-two thousand three hundred and twenty Euro (EUR 82,320), represented by eighty-two thousand three hundred and twenty (82,320) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.



**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)****Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

**11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and Informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months of the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.



**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

*Subscription and Payment*

Chanda Oy, represented as stated above, subscribes to seventeen thousand five hundred and eighty (17,580) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventeen thousand five hundred and eighty Euro (EUR 17,580),

Toisaalta Oy, represented as stated above, subscribes to seventeen thousand five hundred and eighty (17,580) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventeen thousand five hundred and eighty Euro (EUR 17,580),

4JC Consulting Oy Ab, represented as stated above, subscribes to seventeen thousand five hundred and eighty (17,580) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventeen thousand five hundred and eighty Euro (EUR 17,580),

Rock-face Oy, represented as stated above, subscribes to seventeen thousand five hundred and eighty (17,580) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventeen thousand five hundred and eighty Euro (EUR 17,580), and

Pacta sunt servanda Oy, represented as stated above, subscribes to twelve thousand (12,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand Euro (EUR 12,000).

The aggregate amount of eighty-two thousand three hundred and twenty Euro (EUR 82,320) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:  
Vesa Karvonen, born in Jyväskylä, Finland, on 8 January 1972, residing at Vasamatie 17 C, 02630 Espoo, Finland.
2. The registered office of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Chanda Oy, une société constituée selon le droit finlandais, ayant son siège social à Bodomvägen 7, 02940 Esbo, Finlande, immatriculée au National Board of Patents and Registration of Finland sous le Numéro d'Identification des Entreprises 1942990-7,

représentée par Karine Lazarus, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Toisaalta Oy, une société constituée selon le droit finlandais, ayant son siège social à Mechelininkatu 16 A 37, 00100 Helsinki, Finlande, immatriculée au National Board of Patents and Registration of Finland sous le Numéro d'Identification des Entreprises 2053364-8,

représentée par Karine Lazarus, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. 4JC Consulting Oy Ab, une société constituée selon le droit finlandais, ayant son siège social à Laivurintie 1, 21600 Parainen, Finlande, immatriculée au National Board of Patents and Registration of Finland sous le Numéro d'Identification des Entreprises 2053139-4,

représentée par Karine Lazarus, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4. Rock-face Oy, une société constituée selon le droit finlandais, ayant son siège social à Hakametsäntie 4, 21410 Vanhalinna, Finlande, immatriculée au National Board of Patents and Registration of Finland sous le Numéro d'Identification des Entreprises 2052580-8,

représentée par Karine Lazarus, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

5. Pacta sunt servanda Oy, une société constituée selon le droit finlandais, ayant son siège social à Vasamatie 17 C, 02630 Espoo, Finlande, immatriculée au National Board of Patents and Registration of Finland sous le Numéro d'Identification des Entreprises 2068196-6,

représentée par Karine Lazarus, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Gabbro S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt-deux mille trois cent vingt euros (EUR 82.320), représenté par quatre-vingt-deux mille trois cent vingt (82.320) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

### *Souscription et Libération*

Chanda Oy, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-sept mille cinq cent quatre-vingts (17.580) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 17.580),

Toisaalta Oy, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-sept mille cinq cent quatre-vingts (17.580) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 17.580),

4|C Consulting Oy Ab, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-sept mille cinq cent quatre-vingts (17.580) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 17.580),

Rock-face Oy, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-sept mille cinq cent quatre-vingts (17.580) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 17.580), et

Pacta sunt servanda Oy, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000),

Le montant de quatre-vingt-deux mille trois cent vingt euros (EUR 82.320) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-(mille cinq cents euros).



*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée Indéterminée:  
Vesa Karvonen, né à Jyväskylä, Finlande, le 8 janvier 1972, domicilié à Vasamatie 17 C, 02630 Espoo, Finlande.
2. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. LAZARUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10347. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010036998/538.

(100036076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

---

**Neidpath Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.286.

---

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2010036140/13.

(100034713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**B.E.S.T. ING. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 121.127.

---

L'an deux mille dix, le trois février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Jeannot KOCH, ingénieur diplômé, né le 7 janvier 1951 à Luxembourg, demeurant à L-6246 Rippig, 4, Am Brill;

2° Monsieur Eric HANSEN, ingénieur diplômé, né le 19 avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant à L-7440 Lintgen, 8A, rue de Diekirch;

3° Monsieur Fernand HENGEN, ingénieur diplômé, né le 7 juin 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf;

4° Monsieur Mike URBING, ingénieur diplômé, né le 22 septembre 1972 à Ettelbruck, demeurant à L-7766 Bissen, 4, rue de Colmar;

5° Monsieur Dany WINBOMONT, ingénieur diplômé, né le 2 février 1964 à Malmédy (Belgique), demeurant à L-5429 Hettermillen, 3A, route du Vin;

6° Monsieur Jean-Marc THOMAS, ingénieur industriel, né le 20 octobre 1962 à Liège (Belgique), demeurant à B-6717 Lichert, 94, Op der Knupp (Belgique).



Les comparants sous 1° à y compris 5° déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée B.E.S.T. ING. S.à r.l. avec siège social à L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.127, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2328 du 13 décembre 2006 (la "Société").

Le comparant sous 1°, Monsieur Jeannot KOCH, déclare céder:

- quarante-huit (48) parts sociales dans la Société à Monsieur Eric HANSEN, prénommé sous 2°, lequel est ici présent et accepte,

- quarante-huit (48) parts sociales dans la Société à Monsieur Mike URBING, prénommé sous 4°, lequel est ici présent et accepte,

- soixante (60) parts sociales dans la Société à Monsieur Jean-Marc THOMAS, prénommé sous 6°, lequel est ici présent et accepte.

Lesdites cessions s'opèrent aux prix convenus entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés présents représentant 100% du capital social.

Ensuite, Monsieur Dany WINBOMONT, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce qui précède, les comparants sous 2° à y compris 6°, prénommés, agissant en leurs qualités de seuls associés de la société à responsabilité limitée B.E.S.T. ING. S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite aux cessions de parts sociales précédentes, les six cents parts sociales de la société sont désormais détenues comme suit:

- Monsieur Eric HANSEN, prénommé . . . . .	114
- Monsieur Fernand HENGEN, prénommé . . . . .	156
- Monsieur Mike URBING, prénommé . . . . .	114
- Monsieur Dany WINBOMONT, prénommé . . . . .	156
- Monsieur Jean-Marc THOMAS, prénommé . . . . .	60
Total: . . . . .	600

#### *Deuxième résolution*

En conséquence les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jeannot Koch, Eric Hansen, Fernand Hengen, Mike Urbing, Dany Winbomont, Jean-Marc Thomas, Paul Bettingen.  
Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 février 2010. LAC/2010/5587. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010036282/64.

(100035054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

#### **Keytrade Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 69.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2010036102/11.

(100034585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Neidpath Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.286.

---

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010036141/13.

(100034712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Turkin & Fille Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 146.842.

---

L'an deux mille dix

Le onze février

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu

Monsieur Igor TURKIN, indépendant, demeurant à Ehlerange, ZI Zare Ouest agissant en sa qualité d'associé unique de la société TURKIN & FILLE IMMOBILIERE SARL, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest matricule n°20092415911

ci-après dénommé "La Société"

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juin 2009

publié au Mémorial C numéro 1385 en date du 17 juillet 2009.

dont le capital social est de douze mille cinq cent euros (12.500 euros) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune

Le comparant prénommé, agissant ès-qualité, décide d'augmenter le capital de la Société d'un million de cinq cent mille euros (1.500.000,-€) moyennant l'émission de douze mille (12.000) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-€) chacune.

Intervient au présent acte la société:

La société anonyme Luxembourg Company of Metals et Alloys S.A., établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange. Zone d'activités Zare, matricule n° 19962210565, ci-après désigné "LCMA S.A.",

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 05 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 508 du 09 octobre 1996,

les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, préqualifié, en date du 12 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 31 du 11 janvier 2000

ici représentée par deux de ses administrateurs.

a) Monsieur Igor TURKIN, prénommé,

nommé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire tenue en suite de la prédite constitution et renouvelé à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 septembre 2009, publiée au Mémorial C numéro 2014 du 15 octobre 2009

b) Madame Maria de Fatima LOPES BRAGANCA, administrateur, demeurant à Ehlerange,

nommée aux termes d'une décision des actionnaires de la société en date du 24 septembre 2008, publiée au Mémorial C numéro 2522 du 15 octobre 2008

agissant en leurs qualités d'administrateurs de la société, et pouvant valablement engager ladite société par leur signature conjointe, ainsi qu'il appert de l'article 7 des prédicts statuts,

Laquelle société déclare souscrire les 12.000 parts sociales et les libérer intégralement par l'apport d'un droit de superficie s'exerçant sur un terrain situé dans la zone d'activité régionale Ehlerange, dit ZARE, détenu par la société LCMA en vertu d'un contrat de concession en date du 19 novembre 1999, inscrit actuellement au cadastre comme suit:

Commune de Sanem, section D d'Ehlerange

Numéro 335/3438 lieudit "in der Wasserstuecker" place, contenant 44 ares 93 centiares

Etant entendu que toutes les constructions érigées sur ledit terrain sont apportées avec ledit droit de superficie, lequel transfert est accepté par la Société,

#### *Titre de propriété*

Le droit de superficie prédécrit a été concédé à la société LCMA par le "syndicat de communes pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional" (le syndicat) suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 novembre 1999, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 17 décembre 1999, volume 1208 numéro 118.

#### *Valeur de l'apport*

La valeur de ces apports résulte:

- d'un bilan de la société LCMA
- d'une déclaration des administrateurs prénommés de la société LCMA déclarant que la valeur totale des apports correspond au moins à un million cinq cent mille euros (1.500.000,-€)

#### *Réalisation effective de l'apport*

La société LCMA déclare:

- qu'elle a été spécialement autorisée par le Syndicat à transférer par voie d'apport dans le cadre de la présente augmentation de capital de la Société ledit droit de superficie, y compris les constructions érigées sur terrain, par avenant au contrat de concession susmentionné, lequel avenant a été documenté par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 2009
- que l'accord exprès du ministre de l'Economie et du ministre de l'Intérieur au transfert du droit de superficie requis par l'article 6 paragraphe 2 du contrat de concession du 19 novembre 1999 a été obtenu en date du 18 décembre 2009 pour le Ministre de l'Economie et en date du 06 janvier 2010 pour le Ministre de l'Intérieur
- que toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Acceptation par le gérant de la société*

Le gérant de la Société confirme le transfert effectif du droit de superficie, y compris les constructions à la Société à la valeur d'un million cinq cent mille euros (1.500.000-€) et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Suite à cette augmentation de capital, les deux associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent douze mille cinq cents euros (1.512.500,-€), représenté par douze mille cent (12.100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune."

Les associés constatent que le capital de la société est réparti comme suit:

- à Monsieur Igor TURKIN .....	100 parts
- à la société LCMA .....	<u>12.000 parts</u>
Total .....	12.100 parts

La société TURKIN & FILLE IMMOBILIERE SARL déclare reprendre à son compte toutes les obligations du contrat de concession du 19 novembre 1999 pré mentionné.

Dans l'hypothèse où la société TURKIN & FILLE IMMOBILIERE SARL n'exécute pas lesdites obligations il est entendu que ce sera LCMA S.A. qui reste engagée pour remplir elle-même ces obligations.

Les comparants déclarent que suite à ce transfert un contrat de bail qui restera soumis à l'approbation du Comité du Zare et du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, sera conclu entre LCMA S.a. et Turkin & Fille immobilière Sarl pour permettre à LCMA S.a de continuer à exercer son activité comme de par le passé. LCMA S.a s'engage dès maintenant à respecter les obligations du contrat de superficie en sa qualité de locataire-exploitant, de même que Turkin & Fille Immobilière Sarl s'engage à respecter les obligations de ce contrat en sa qualité de propriétaire.

LCMA S.A s'engage notamment à respecter les clauses relatives aux activités spécifiées à l'article 4 et à l'emploi minimal défini à l'article 8 du contrat de concession d'un droit de superficie signé en date du 19 novembre 1999 et ne sera pas autorisée à sous-louer les locaux pris en location.

Eu égard au fait que le capital de LCMA et le capital de Turkin & Fille Immobilière SARL appartiennent actuellement et continueront à appartenir aux mêmes personnes ou à des personnes ayant des intérêts liés ou similaires, la société LCMA n'est pas à considérer comme un tiers au sens de l'article 6 du prédit contrat de concession du 19 novembre 1999.

Le non-respect d'une des clauses ci-dessus entraînera la résiliation immédiate du contrat de concession du droit de superficie signé en date du 19 novembre 1999 et amendé en date du 16 novembre 2009.

Dans l'hypothèse où le contrat de bail à conclure entre LCMA S.a et Turkin & Fille Immobilière Sarl ne sera plus reconduit, le contrat de superficie du 19 novembre 1999 sera résilié.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix neuf mille cinq cent euros (19.500,-€)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Turkin, F. Braganca, Kessler,

Enregistré à ESCH/ALZETTE A.C., le 15 février 2010. Relation: EAC/2010/1839. Reçu neuf mille euros 1.500.000,00 € à 0,50 % = 7.500,00 € + 2/10 = 1.500,00 € 9.000,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010036283/110.

(100034885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

**Antares S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 118.795.

—  
*Rectificatif déposé le 14 avril 2009 L090054016.05*

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010036097/13.

(100034506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.476.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010036098/12.

(100034565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Kalverboer Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.750.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the second day of March.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Mr. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, Private Equity Partner, born on August 4, 1972 in Rotterdam, the Netherlands, with address at Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, the Netherlands,

here represented by Elisabeth Coureault, avocate, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Amsterdam, on February 24, 2010.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Kalverboer Investments 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### II. Capital - Shares

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Liability of the managers.**

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

10.1. Powers and voting rights



(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;



(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

### *Subscription and Payment*

Mr. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, Private Equity Partner, born on August 4, 1972 in Rotterdam, the Netherlands, with address at Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, the Netherlands.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Johanna VAN OORT, lawyer, born on February 28, 1967, in Groningen, the Netherlands, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr. Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on October 12, 1961, in Utrecht, the Netherlands, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, associé Private Equity (Private Equity Partner), né le 4 août 1972 à Rotterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse à Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, les Pays-Bas,

ici représenté par Elisabeth Coureault, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 24 février 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Kalverboer Investments 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses Investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à des tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

### Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

### Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

37530

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

*Souscription et Libération*

M. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, Private Equity Partner, né le 4 août 1972 à Rotterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse à Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, les Pays-Bas.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mme Johanna VAN OORT, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et
  - M. Ivo HEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. COUREAULT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10344. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037003/480.

(100035831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

**ProLogis UK XCII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036437/14.

(100035244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.



**Health Care Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 120.396.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036161/10.

(100034268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**B & S - Art and Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 119.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010036210/10.

(100034625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Sal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.  
R.C.S. Luxembourg B 80.844.

L'an deux mil dix, le vingt-trois février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAL S.A." établie et ayant son siège social à L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss,

constituée sous le nom de SAL S.A. suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 janvier 2001 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 823 du 28 septembre 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 80.844.

L'assemblée est ouverte à 13.45 heures sous la présidence de Monsieur Alain MARGOLINE, administrateur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 9, boulevard Raspail,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Richard DRAPEAU, administrateur de sociétés, demeurant à F-95650 Boissy, 27, rue Ferdinand Jacob.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de l'exercice social.
2. - Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 3.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale modifie la date de l'exercice social et en conséquence l'article 11 des statuts comme suit:

" **Art. 11.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale modifie la date de l'assemblée générale annuelle et en conséquence l'article 12 des statuts comme suit:

" **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de décembre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure."

*Mesure transitoire*

L'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2009 se terminera le 30 juin 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.00 heures.

*Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.THIBAL, R.DRAPEAU, A.MARGOLINE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8389. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010036269/63.

(100035284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

---

**Batsela Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2010.

Paul BETTINGEN

*Notaire*

Référence de publication: 2010036101/12.

(100034592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Assuralux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 10, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.151.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010036211/9.

(100034249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**MVP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.722.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 février 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MVP INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 18 février 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> avril à 09.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

*Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZIANVENI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2010. Relation: GRE/2010/669. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036301/151.

(100035389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

**ALM Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 146.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010037264/11.

(100035788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

---

**Perseus Immobilien Gesellschaft 7, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.805.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 1. März 2010*

*Geschäftsführer*

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft nahm den Rücktritt von Herrn Patrick TEROERDE, geboren in Düsseldorf (Deutschland) am 12. Juli 1974, wohnhaft in London SW73BJ, South Kensington, flat 2, 32 Evelyn Gardens, (Vereinigtes Königreich von Großbritannien und Nordirland) als Kategorie A-Geschäftsführer an.

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft hat beschlossen, Herrn Simon KÖNIG, geboren in Bern (Schweiz), am 13. Oktober 1974, beruflich wohnhaft in CH-8700 Küsnacht/Zürich Seestrasse 39, (Schweiz) mit sofortiger Wirkung als Kategorie A-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Luxemburg, den 1. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010036538/16.

(100035282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

---

**Perseus Immobilien Gesellschaft 8, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.804.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 1. März 2010*

*Geschäftsführer*

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft nahm den Rücktritt von Herrn Patrick TEROERDE, geboren in Düsseldorf (Deutschland) am 12. Juli 1974, wohnhaft in London SW73BJ, South Kensington, flat 2, 32 Evelyn Gardens, (Vereinigtes Königreich von Großbritannien und Nordirland) als Kategorie A-Geschäftsführer an.

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft hat beschlossen, Herrn Simon KÖNIG, geboren in Bern (Schweiz), am 13. Oktober 1974, beruflich wohnhaft in CH-8700 Küsnacht/Zürich Seestrasse 39, (Schweiz) mit sofortiger Wirkung als Kategorie A-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Luxemburg, den 1. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010036539/16.

(100035279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

---

**Perseus Immobilien Gesellschaft 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.801.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 1. März 2010*

*Geschäftsführer*

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft nahm den Rücktritt von Herrn Patrick TEROERDE, geboren in Düsseldorf (Deutschland) am 12. Juli 1974, wohnhaft in London SW73BJ, South Kensington, flat 2, 32 Evelyn Gardens, (Vereinigtes Königreich von Großbritannien und Nordirland) als Kategorie A-Geschäftsführer an.

Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft hat beschlossen, Herrn Simon KÖNIG, geboren in Bern (Schweiz), am 13. Oktober 1974, beruflich wohnhaft in CH-8700 Küsnacht/Zürich Seestrasse 39, (Schweiz) mit sofortiger Wirkung als Kategorie A-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Luxemburg, den 1. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010036537/16.

(100035302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

---